Nations Unies E/2009/NGO/6

Conseil économique et social

Distr. générale
12 mai 2009
Français
Original : anglais

Séance de fond de 2009
Genève, 6-31 juillet 2009
Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire*
Examen ministériel annuel : mettre en œuvre les objectifs et engagements adoptés au niveau international en matière de santé publique mondiale

Déclaration présentée par l' Associazione Comunità Papa Giovanni XXIII, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/2009/100.

09-33557 (F) 180509 200509

Merci de recycler

Déclaration*

Les États Membres doivent assumer leurs responsabilités

L'association Comunità Papa Giovanni XXIII tient à faire la déclaration ci-après sur le thème « Mettre en œuvre les objectifs et engagements adoptés au niveau international en matière de santé publique mondiale » :

Les inégalités entre pays et entre habitants d'un même pays s'accroissent et elles ne sont pas inévitables. Elles sont la conséquence tragique de l'injustice des systèmes de distribution injuste et de l'échec des politiques suivies dans le monde entier.

De toute évidence, le modèle de développement actuel, qui est fondé sur la liberté des marchés et la mondialisation commerciale, n'est pas parvenu à assurer l'accès de tous à la santé . Dans les pays à faibles et moyens revenus, la situation sanitaire de la grande majorité des pauvres s'est même aggravée.

La crise alimentaire, la crise financière internationale et la menace que font peser les changements climatiques compromettent la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Aussi demandons-nous aux États Membres de s'engager sans ambiguïté à :

- S'attaquer aux déterminants sociaux de la santé (pauvreté, sécurité alimentaire, éducation, inégalités entre hommes et femmes, conflits, etc.) car il est indispensable d'agir dessus si l'on veut réaliser les objectifs visés à l'échelle mondiale en matière de santé publique;
- Tenir l'engagement qu'ils ont pris de consacrer d'ici à l'année 2010 0,51 % de leur PIB (produit intérieur brut) à la réalisation des objectifs du Millénaire, en attendant de porter ce pourcentage à 0,7 % en 2015;
- Mettre l'accent sur la réforme des modes de gouvernance mondiale (notamment en ce qui concerne la représentation et le droit de vote au sein des institutions de Bretton Woods), de manière à favoriser une participation sans exclusive et à voix égales de tous les États, à promouvoir la transparence et à renforcer l'obligation de rendre des comptes;
- Reprendre, en tant qu'États, leur rôle de prestataires de services de base indispensables à la santé, en augmentant les budgets consacrés à la santé et à l'aide sociale et en réduisant leurs dépenses militaires;
- Annuler complètement la dette extérieure des pays qui ne sont pas capables de la rembourser et sont étranglés par leur endettement;
- Investir dans la recherche sur les déterminants sociaux de la santé afin d'enrichir la somme de connaissances fondées sur des faits relatives à la façon dont ces éléments influent sur la santé des populations et sur l'équité en matière d'accès aux services de santé;
- S'inspirer des politiques, programmes et projets sanitaires qui s'appuient sur une approche du développement de la santé axée sur les droits de l'homme et sur des stratégies donnant la priorité aux soins de santé primaires;

---

* La version originale anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

- Garantir à tous les adultes et enfants vivant avec le VIH/sida l'accès universel aux thérapies antirétrovirales;
- Prendre d'urgence, des mesures concrètes pour lutter contre les changements climatiques et la dégradation de l'environnement;
- Appliquer intégralement les dispositions de l'article 24 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

L'Association Comunità Papa Giovanni XXIII est une communauté spirituelle internationale de fidèles de droit pontifical accréditée auprès du Conseil économique et social et dotée du statut consultatif spécial. Présente sur cinq continents, elle joue un rôle important dans la lutte contre le sida et la promotion de la santé, notamment en Zambie, en République-Unie de Tanzanie et au Kenya. Forts de l'expérience qu'ils ont acquis en partageant la vie des plus déshérités, des victimes du sida, des orphelins, des femmes poussées de force dans la prostitution et des handicapés, notamment en Afrique et en Amérique latine, ses membres sont bien placés pour savoir que les pauvres ne peuvent ni ne devraient attendre. Ce sont des êtres qui portent des noms, qui ont des visages et dont la vie est marquée par des expériences tristes et douloureuses, qui ne se réduisent pas à de simples statistiques.

Leurs voix doivent être entendues par les États Membres. En tant qu'organisation de la société civile, notre association se sent tenue de faire résonner leurs voix à l'oreille de tous.